

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité – Justice



**Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse
 Démographique et Economique**



Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA - SOP1)

Avis à manifestation d'intérêt

RECRUTEMENT D'UN ENVIRONNEMENTALISTE PROJET HISWACA

I - Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA - SOP1) financé par la Banque Mondiale, l'Unité de gestion du Projet lance un avis pour le « Recrutement d'un environnementaliste du projet (HISWACA SOP1) ».

II. Résultats attendus du coordinateur

Placé sous l'autorité du Coordinateur du Projet (HISWACA - SOP1), l'Expert Environnementaliste, en collaboration avec l'expert en Développement Social et genre, est chargé d'appuyer l'UGP dans le suivi de la gestion environnementale sociale des activités financées par le projet ainsi que le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet conformément aux conditions de l'accord de financement du projet. Il/elle sera également responsable de façon spécifique :

- Assure la diffusion des documents du projet relatif à l'environnement et contribuer à leur appropriation par les parties prenantes ;
- Effectuer le screening environnemental des activités du Projet ;
- Planifier les actions environnementales du Plan Travail Annuel du Projet ;
- Accompagner l'UGP dans le suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion E&S documents de sauvegarde environnementale et sociales préparés par le projet, dont le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) ;
- Elaborer et/ou contrôler la qualité des documents relatifs aux activités environnementales du Projet (fiches environnementales et sociales des projets, NIES, modules de formation, TDR

- activités, Rapports de consultants,...) et participe à la validation des études et à l'organisation de consultations publiques ;
- Préparer et appliquer des consignes de santé et sécurité pour les activités de recensement (sécurité dans les déplacements en moto, véhicules et déplacements pédestres
(Cette liste n'est pas exhaustive)

Voir les TDR ci-joint

III-Qualifications et profil recherché

L'expert Environnementaliste du projet HISWACA - SOP1 Mauritanie doit justifier :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire d'au moins BAC+4 dans un domaine pertinent pour la mission (environnement, hygiène santé et sécurité, gestion des ressources naturelles, écologie, sciences naturelles, aménagement du territoire, géographie, etc.) ou autre domaine équivalent ;
- Justifier d'une expérience d'au moins Trois ans dans la réalisation ou le suivi ou la coordination des évaluations environnementales et sociales (CGES, EIES, Audit d'Environnement) de projets ;
- Disposer d'une expérience dans la formation et l'information des acteurs sur les questions environnementales serait un plus ;
- Avoir une bonne connaissance du Cadre Environnementale et Social de la Banque Mondiale, ainsi que de la réglementation et la politique Mauritanienne en la matière ;
- Disposer d'une expérience dans la tenue de consultations publiques et facilité à s'exprimer et à restituer de manière simple et claire ;
- Avoir une connaissance de la gestion E&S des activités statistiques est un atout ;
- Parfaite connaissance de la langue française. La connaissance de l'arabe et des langues nationales serait un atout ;
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte WORD, tableur EXCEL et PowerPoint) ;
- Avoir une grande capacité de travail en équipes pluridisciplinaires, faire preuve de leadership et avoir des capacités de rédaction des rapports ;
- Être physiquement apte et capable d'effectuer des missions de terrain.
- Le contrat de l'Expert Environnementaliste est soumis aux conditions nationales liées à l'âge de la retraite, le cas échéant, il ne doit pas dépasser 59 ans au 1er juillet 2025.

IV. Modalité de sélection :

Un consultant individuel sera sélectionné en accord avec les procédures de Sélection des Consultants individuels définies dans le Règlement de passation des marchés de la Banque Mondiale Septembre 2023.

Un premier classement sur la base des CVs et dossiers reçus, pondération 70% de la note totale ;

Les trois premiers candidats seront invités à un oral, pondération 30%. de la note totale.

Le candidat classé premier suite au classement final sera invité pour la négociation du contrat

V. Contrat et durée :

Le contrat du Coordinateur du Projet HISWACA SOP1 - MRT est d'une durée d'une (1) année renouvelable sur la durée du projet sur la base d'une évaluation annuelle de performances. Une période probatoire de six (6) mois est requise pour la première année.

VI. Composition du dossier :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Un CV détaillé et signé sur l'honneur ;
- Une lettre de motivation adressée au coordinateur ;
- Des copies certifiées des diplômes et/ou certificats ;
- Des attestations de travail et de stage légalisées justifiant les expériences et formations pertinentes déclarées dans le CV ;
- Une copie de la carte nationale d'identification.

N.B. :

- Toute expérience qui n'est pas attestée et légalisée par l'institution publique ou para-publique ne sera pas considérée ;
- Tout dossier incomplet sera rejeté ;
- Les dossiers déposés resteront propriété du Projet HISWACA -SOP1 et ne pourront pas être retournés aux candidats.

VII. Clarification :

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous en faisant une demande courrier ou par mail : samory@hiswaca.ansade.mr

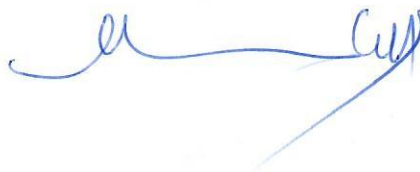
VIII. Lieu et date du dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature doivent être déposés directement auprès du Secrétariat de l'UGP HISWACA SOP1 - Immeuble ANSADE, Avenue Benne Salihi, Tevragh Zeina.- Nouakchott – Mauritanie.

L'enveloppe doit porter les indications suivantes : « **Candidature au poste d'environnementaliste du projet HISWACA SOP1** ».

IX. Date limite de dépôt des candidatures : Lundi 19 Mai 2025 à 16 heures.

Le coordinateur du Projet
Samory Soueidatt



TDRs ci joint

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité – Justice



**Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse
 Démographique et Economique**



**PROJET d'HARMONISATION ET d'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN
 AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (HISWACA - SOP1)**

Termes de référence pour le recrutement d'un Expert Environnementaliste

Avril 2025

I. Contexte et justification

Le projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA - SOP1) est un projet régional qui vise à soutenir les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre conjointement pour améliorer les performances statistiques des systèmes statistiques nationaux et régionaux, en particulier les sources de données et l'infrastructure de données, tout en veillant à ce que les données statistiques soient harmonisées et rendues plus comparables. La phase 1 du projet régional (HISWACA SOP1) se concentrera sur le soutien aux pays ouest-africains suivants : **Bénin, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Gambie.**

Le SOP1 de HISWACA soutiendra également le département statistique de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Institut de statistique de l'UA (STATAFRIC) et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dans leur rôle de coordination et de plaidoyer pour améliorer la comparabilité et l'harmonisation des statistiques.

La mise en œuvre de ce projet intervient dans un contexte régional marqué par la faible capacité et de sous-utilisation des statistiques à des fins de suivi et évaluation de politiques et programmes de développement et par la faiblesse du niveau de financement des activités statistiques. Ainsi on retiendra au niveau régional :

- Développement du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) qui a été adopté par la Conférence des ministres africains en charge du développement en 2007 ;
- Développement en 2009 de la Charte africaine de la statistique ;
- Développement, en 2011, de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), renouvelée plus tard en 2017 en tant que deuxième SHaSA (SHaSA2) ;
- Elaboration de stratégies nationales pour le développement des statistiques (SNDS) dans de nombreux pays depuis 2005 ;
- Amélioration de la législation sur les statistiques, un plus grand nombre de pays rendant les instituts nationaux de statistique (INS) plus autonome ;
- Renforcement et diversification des professions statistiques avec la création d'écoles nationales de statistique, à vocation sous-régionale dans certains pays.

Au niveau national, la Mauritanie a élaboré une stratégie décennale de la statistique (SNDDS – 2030). Cette stratégie vise à construire, à l'horizon 2030, un système statistique national efficace et crédible, doté de ressources adéquates, avec un cadre juridique et organisationnel approprié, dont les productions répondent aux besoins des politiques nationales de développement et à ceux des utilisateurs. Cette nouvelle vision du SSN s'articule avec la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée, qui constitue le cadre de référence des programmes de développement économique et social du Gouvernement. Elle est également ancrée dans les principes définis par la SHaSA2.

Ainsi, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a sollicité de la Banque Mondiale pour bénéficier de l'appui de ce projet régional (HISWACA SOP1) pour appuyer le Système

Statistique National (SSN) et financer la mise en œuvre de la Stratégie Décennale du Développement de la Statistique (SNDDS – 2030).

II. Composantes du projet HISWACA SOP1 MRT

Le projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA SOP1) ambitionne, en Mauritanie et à l'instar des autres pays bénéficiaires, de renforcer l'ensemble des acteurs du Système Statistiques Nationales (SSN) à travers quatre composantes principales :

Composante 1 : Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de méthodologies harmonisées

Cette première composante vise à produire des outils statistiques harmonisés selon les standards internationaux et à élargir la base de la production statistique. Les activités de cette composante couvriront divers domaines :

- Elaboration de méthodologies harmonisées ;
- Production de statistiques économiques et sociales clés ;
- Renforcement de la veille méthodologique ;
- Amélioration de la couverture des domaines non couverts ou faiblement couverts par la collecte des statistiques de base ;
- Amélioration de la comparabilité des données grâce à l'harmonisation aux niveaux régional et sous-régional ;
- Soutien des statistiques démographiques et socio-économiques à travers des opérations de grande envergure ;
- Amélioration des statistiques économiques de base ;
- Renforcement des statistiques du secteur primaire (Agriculture, élevage et pêche) ;
- Amélioration des Statistiques sectorielles, géospatiales et l'exploitation de sources administratives.

Composante 2 : Soutien à la modernisation statistique des services nationaux de statistique des pays participants.

- Amélioration du plaidoyer et de la coordination du Système Statistique National (SSN) ;
- Poursuite des réformes institutionnelles engagées avec la création de l'ANSADE pour une meilleure coordination du Système Statistique National (SSN) et améliorer la pérennité du financement ;
- Améliorer l'accès aux données et leur diffusion au niveau national ;
- Valorisation des données statistiques à travers des études et analyses approfondies afin d'éclairer les décideurs ;
- Réalisation régulière des enquêtes périodiques de satisfaction des utilisateurs de données ;
- Renforcement des ressources humaines du SSN à travers la formation de base et le recyclage.

Composante 3 : Soutenir la mise à niveau et la modernisation des infrastructures physiques

Cette composante vise à renforcer les capacités de l'ANSADE, des acteurs du SSN et de l'école de formation en statistique (ESP) en leur fournissant les équipements et les outils nécessaires pour remplir correctement leur mandat. Dans le cadre de cette composante, le projet soutiendra l'extension des locaux du siège central de l'ANSADE, la construction de l'école de formation en statistique et l'équipement du SSN en matériel informatique.

Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de soutenir la gestion et le suivi/évaluation du projet. Cette composante soutiendra également les enquêtes régulières de satisfaction des utilisateurs afin de mesurer dans quelle mesure les produits ou services statistiques produits répondent ou dépassent les attentes des utilisateurs.

III. Ancrage institutionnel du projet HISWACA SOP1 - MRT

Au niveau national, l'agence d'exécution de ce projet multisectoriel sera l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE), organe central du SSN. Le Directeur Général de l'ANSADE sera responsable de la supervision de la mise en œuvre des activités du projet. Une unité de mise en œuvre du projet (PIU) sera créée au sein de l'ANSADE et sera chargée de mettre en œuvre les activités du projet.

Un comité de pilotage, est mis en place pour mieux orienter et impulser les activités du projet et pour assurer une coordination adéquate de ses activités conformément aux objectifs fixés. Il approuve particulièrement les plans d'actions assortis de leurs budgets ainsi que les rapports d'activités annuels.

En plus, des Comités techniques, composés des acteurs du SSN bénéficiaires du projet, sont mis en place en fonction des besoins afin d'apporter un soutien technique à l'Unité d'exécution du projet en rapport avec les activités techniques sectorielles les concernant.

C'est dans ce cadre que l'Unité de Gestion du projet HISWACA, compte recruter un Expert Environnementaliste pour l'appuyer dans la coordination et la supervision des aspects environnementaux et sociaux du projet, le suivi de la gestion des risques et impacts environnementaux y compris les aspects relatifs à la gestion des plaintes, la gestion des aspects liés à la santé et sécurité des travailleurs et des populations. S'assurer également que les activités relatives aux mesures de sauvegardes environnementales du Projet sont effectivement exécutées conformément à l'Accord de financement.

IV. Missions de l'expert environnementaliste

Placé sous l'autorité du Coordinateur du Projet (HISWACA - SOP1), l'Expert Environnementaliste, en collaboration avec l'expert en Développement Social et genre, est chargé d'appuyer l'UGP dans le suivi de la gestion environnementale sociale des activités financées par le projet ainsi que le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet conformément aux conditions de l'accord de financement du projet. Il/elle sera également responsable de façon spécifique :

- Assure la diffusion des documents du projet relatif à l'environnement et contribuer à leur appropriation par les parties prenantes ;
- Effectuer le screening environnemental des activités du Projet ;
- Planifier les actions environnementales du Plan Travail Annuel du Projet ;
- Accompagner l'UGP dans le suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion E&S documents de sauvegarde environnementale et sociales préparés par le projet, dont le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) ;
- Elaborer et/ou contrôler la qualité des documents relatifs aux activités environnementales du Projet (fiches environnementales et sociales des projets, NIES, modules de formation, TDR activités, Rapports de consultants,...) et participe à la validation des études et à l'organisation de consultations publiques ;
- Préparer et appliquer des consignes de santé et sécurité pour les activités de recensement (sécurité dans les déplacements en moto, véhicules et déplacements pédestres) ;
- Mettre en place un système pour faire le suivi des incidents et accidents.
- Identifier les problématiques et défis environnementaux et sociaux, y compris pour l'hygiène et l'assainissement, lies aux activités et objectifs du projet et proposer des solutions techniques, en collaboration avec les partenaires concernés ;
- Coordonner et suivre avec le Spécialiste Social la réalisation des actions environnementales et sociales destinées à renforcer les capacités des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet ;
- Travailler en collaboration avec le Spécialiste de Passation des Marchés pour s'assurer que les clauses environnementales et sociales requises et l'économies des dispositions environnementales et sociales issues des évaluations des sous projets soient intégrées dans les DAO des travaux et dans les TDR des bureaux de suivi des travaux de construction ;
- Assurer le suivi de la prise en compte des mesures environnementales et sociales dans le monitoring du projet, en rapport avec le Spécialiste du suivi-évaluation du projet ;
- Assurer, en collaboration avec l'expert en Développement social et Genre, le suivi de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ainsi que son opérationnalisation ;
- Participer aux missions d'appui à la mise en œuvre du projet ;
- Produire les rapports de suivi E&S à partager avec la BM sur une base trimestrielle ;
- Exécuter toute autre tâche relative à ses fonctions que le Coordonnateur du Projet aura à lui confier ;
- Renforcer les capacités des acteurs du Système Statistique National en matière de sauvegarde environnementale, de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) ;
- Elaborer, avec le spécialiste sociale, les rapports trimestriels du projet sur la performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité, et toute note entrant dans le cadre de sa mission ;
- Etablir et maintenir la concertation avec le Ministère chargé de l'Environnement (DECE) et de toutes les autres structures impliquées dans la mise en œuvre des mesures environnementales du projet ;
- Exécuter toute autre tâche relative à ses fonctions que le Coordonnateur du Projet aura à lui confier.

V. Qualifications et aptitudes

L'expert Environnementaliste du projet HISWACA - SOP1 Mauritanie doit justifier :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire d'au moins BAC+4 dans un domaine pertinent pour la mission (environnement, hygiène santé et sécurité, gestion des ressources naturelles, écologie, sciences naturelles, aménagement du territoire, géographie, etc.) ou autre domaine équivalent ;
- Justifier d'une expérience d'au moins Trois ans dans la réalisation ou le suivi ou la coordination des évaluations environnementales et sociales (CGES, EIES, Audit d'Environnement) de projets ;
- Disposer d'une expérience dans la formation et l'information des acteurs sur les questions environnementales serait un plus ;
- Avoir une bonne connaissance du Cadre Environnementale et Social de la Banque Mondiale, ainsi que de la réglementation et la politique Mauritanienne en la matière ;
- Disposer d'une expérience dans la tenue de consultations publiques et facilité à s'exprimer et à restituer de manière simple et claire ;
- Avoir une connaissance de la gestion E&S des activités statistiques est un atout ;
- Parfaite connaissance de la langue française. La connaissance de l'arabe et des langues nationales serait un atout ;
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte WORD, tableur EXCEL et PowerPoint) ;
- Avoir une grande capacité de travail en équipes pluridisciplinaires, faire preuve de leadership et avoir des capacités de rédaction des rapports ;
- Être physiquement apte et capable d'effectuer des missions de terrain.

VI. Conflits d'intérêt

L'expert environnementaliste est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt potentiel découlant d'autres missions. Lorsque l'Expert représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, il doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

VII. Confidentialité

L'expert environnementaliste est tenu de garder la confidentialité de toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.

VIII. Contrat et durée

Le contrat de l'Expert Environnementaliste est d'une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation de performances jugée satisfaisante par le Coordinateur du Projet, l'ANSADE et les autres parties prenantes du projet. Une période probatoire de six (6) mois est requise.

Le contrat de l'Expert Environnementaliste est soumis aux conditions nationales liées à l'âge de la retraite, le cas échéant, il ne doit pas dépasser 59 ans au 1er juillet 2025.

Il sera basé à Nouakchott, et sera appelé à effectuer des déplacements fréquents dans les régions de la zone d'intervention du Projet.

IX. Mode de sélection

L'Expert Environnementaliste sera sélectionné selon les procédures de sélection ouverte à la concurrence.